

SEANCE DU 23/01/2023

DATE DE CONVOCATION : 17/01/2023

CONSEILLERS EN EXERCICE : 27

PRESENT(S) : Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Olivier TORTELIER, Nathalie BERTHO, Loïc HERVOIR, Marie-Hélène AUBREE, Laurent KERIVEL, Bruno LEROY, Yannick GOUGEON, Nathalie DREAN, Gwenaëlle FAURE, Fabienne HEMERY, Sylvie AGAËSSE, Karine CHEVALIER, Christophe LERAY, Aurélie SAULNIER, Florence GOURMELEN, Martine BOUGAULT, Fabrice GAUBERT, Magali POISSON-VANNIER.

PROCURATION(S) : Patricia PERSAIS donne pouvoir à Norbert SAULNIER, Nathalie BLOMMAERT à Nathalie DREAN, Nicolas ELLEOUET à Marie-Hélène AUBREE, Mickaël TANGUY à Loïc HERVOIR

EXCUSE(S) : Géraldine TRONCA, Jean-François PLAIN, Ronan GUIBERT

SECRETAIRE DE SEANCE : Florence GOURMELEN

Finances
2023.01.008 FORMATION DES ELUS

Mme Marie-Hélène AUBREE, Adjointe à la Communication et conseillère déléguée à l'ARIC, rappelle que, par délibération n°2020.06(2).001 du 22 juin 2020, le Conseil Municipal avait, en application de la loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative au droit à la formation pour tous les élus locaux, des décrets du 16/11/1992 (codifiés dans le Code Général des Collectivités Territoriales) qui en précisent l'exercice, et des lois du 31/03/2015 (n°2015-366) et du 27/12/2019 (n°2019-1461), décidé que le montant des dépenses de formation serait égal à 20 % du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus.

Chaque année, un tableau récapitulatif des actions de formation financées par la Commune doit être présenté au Conseil Municipal, et annexé au compte administratif. Cette présentation ne donne pas lieu à un vote. Pour information, en plus des formations payées par la collectivité, certaines formations pour élus peuvent être prises en charge par la communauté de communes VHBC.

Le coût total du programme de formations des élus sur l'exercice 2022 s'élève à 0 € (il n'y a pas eu de formations payantes demandées)

FORMATIONS	ELUS
Economies d'énergie dans les ERP - proposée par le Conseil en énergie partagée des Pays de Vallons de Vilaine à titre gratuit - 12 et 19 octobre (2 demi-journées)	LEROY Bruno

Vu le CGCT,

Vu le budget communal,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- PREND ACTE de la présentation du bilan des actions de formation des élus sur l'exercice 2022 ; Ce bilan sera annexé au compte administratif 2022.

Le Maire, Norbert SAULNIER

Le/La secrétaire de séance,



Certifié exécutoire
Mis en ligne le 31 janvier 2023

Le Maire
Norbert Saulnier

